

**Délibération n° 184 du Comité Syndical**

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à 10 h 030

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 15 mars 2023, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents : Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, André CARNAC, Christiane MARTIN,

Ayant donné procuration : Ms Jean-Luc CALMELLY, Mme Evelyne ESTRISPEAU

**Objet : Le compte administratif 2022**

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2022, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	37 051.80
Recettes	4 200.00
Déficit de l'exercice	32 851.80
Résultat excédentaire N-1	66 184.46
Résultat cumulé excédentaire	<b>33 332.66</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	22 030.50
Recettes	13 701,13
Déficit dz l'exercice	8 329.37
Résultat excédentaire N-1	692 837.51
Résultat cumulé excédentaire	<b>684 508.14</b>
<b>CUMUL DES DEUX SECTIONS</b>	
Résultat cumulé excédentaire	<b>717 840.80</b>

Le comité syndical constate que ce compte administratif 2022 est conforme aux écritures du compte de gestion 2022  
Mme la Vice-Président soumet au vote ce compte administratif, le Président s'étant retiré de la salle.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité des voix le compte administratif 2022

Sens des votes :  
Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 6  
Pour : 6 Abstentions : Contre :

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,  
le 21 mars 2023

Le Président,



Arnaud VIALA